



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 30 Mars 2016**

Date de la convocation 22 Mars 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Cabrières
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M. BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VILLENUEVTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude,  Mme MARTINEZ ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent,  M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,  M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard,  Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis,  Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,  Mme BOUISSON Mylène à M.GASC Georges,  M.DIDELET Serge à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

**Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault pour le projet « Scènes associées en Cœur d'Hérault ».**

Monsieur Denis MALLET informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de commune du Clermontais (Théâtre Le Sillon), la Communauté de communes du Lodévois et Larzac (Les Saisons du Lodévois et Larzac) et l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault (Le Sonambule) s'associent pour proposer des actions communes et concertées à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault dans le domaine du spectacle vivant.

Il précise que cette association a pour objectifs principaux :

- La circulation des publics sur le territoire du Cœur d'Hérault,
- La création progressive d'une offre cohérente et attractive en matière de spectacle vivant à l'échelle du Cœur d'Hérault,
- La mutualisation des moyens engagés dans le domaine du spectacle vivant.

Elle prend la forme de réunions de concertation et de spectacles diffusés conjointement à divers endroits du territoire.

Monsieur MALLET indique qu'en 2015, ce projet a reçu un soutien de 8 500 € du Département dans le cadre du Contrat de Pays.

La présente convention établit les participations de chaque partenaire et fixe les règles de répartition de la subvention commune au prorata des engagements financiers de chacun.

La Communauté de communes du Clermontais doit ainsi recevoir pour 2015, la somme de 4 762,91 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault pour le projet « Scènes associées en Cœur d'Hérault », telle que présentée en pièce annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160407-2016-03-30-33-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2016  
Date de réception préfecture : 11/04/2016